

Séance extraordinaire du conseil municipal du 9 décembre 2024

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE LAVALTRIE

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 9 décembre 2024 à 19 h 00, au lieu ordinaire des séances du conseil au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Christian Goulet, mesdames les conseillères, Anne Charlot-Mayrand, Francine Ranger, Lisette Falker et Marie-Pier Villeneuve et messieurs les conseillers, Denis Moreau, Pascal Tremblay, Jocelyn Guévremont et Robert Pellerin.

Sont également présents : monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général ainsi que mesdames Marie-Josée Charron, greffière, Julie Morand, trésorière et Karine Brousseau, directrice générale adjointe.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire, Christian Goulet, constate le quorum et déclare ouverte la présente séance extraordinaire. La greffière dépose l'avis de convocation ainsi que la preuve de notification.

2024-12A-01

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Lisette Falker

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-12A-02

Adoption du budget pour l'exercice financier de l'année 2025

ATTENDU que le conseil vient de prendre connaissance du document intitulé *Prévisions budgétaires fonctionnement 2025*;

ATTENDU que ce budget prévoit:

Revenus de fonctionnement :	28 576 004 \$
Moins - dépenses de fonctionnement :	(29 598 004 \$)
Plus - conciliation à des fins fiscales :	320 000 \$
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales :	1 342 000 \$

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal adopte le budget pour l'exercice financier de l'année 2025, annexé à la présente pour en faire partie intégrante, comme s'il était ici reproduit au long.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-12A-03

Adoption du programme triennal d'immobilisations 2025, 2026, 2027

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par madame Francine Ranger

Que conformément à l'article 473.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal adopte le document intitulé *Programme triennal des immobilisations 2025, 2026 et 2027*, annexé à la présente pour en faire partie intégrante, comme s'il était ici reproduit au long;

Que ledit programme comporte des dépenses réparties sur les trois années pour les montants suivants:

2025	15 483 500 \$
2026	16 375 000 \$
2027	7 328 000 \$

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Période de questions

Lors de la période de questions, il y a eu une intervention de la part des personnes présentes.

2024-12A-04

Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 19 h 33.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Christian Goulet, maire

Marie-Josée Charron, greffière

Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)

Je soussigné, Christian Goulet, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 10^e jour du mois de décembre 2024.

Christian Goulet, maire